4 avril 1619 no. 7

LA TROISIESME

LETTRE

DE LA ROYNE MERE,

ENVOYÉE AU ROY PAR

MONSIEUR DE BETUNE

le quatriesme d'Auril, mil six cens dix-neuf.



A PARIS,

M. DC. XIX.



LA TROISIESME LETTRE DE LA ROYNE MERE envuoyée au Roy le 4. du mois d'Auril, 1619.



MONSIEVR mon fils, ie ne cesseray iamais de vous supplier tres-humblement de vouloir receuoir la sincerité de mes intentions, Et recognoistre qu'il n'y a personne au monde qui puisse auoir plus de passion, ny plus d'interest que moy à la prosperité de vostre regne, m'estant proposée de vous faire sçauoir les inconueniens qui en peuuent alterer la puissance, seulement pour la

cónſideration de voſtre bien & de voſtre Eſtat, & pour l'extreme contentement que ie receuray, de veoir cõtinuer l'inuiolable pouuoir de voſtre Sceptre. Conſiderez donc (s'il vous plaiſt) s'il eſt iuſte qu'au lieu d'agréer & receuoir mon deuoir & mon affection, l'on vous face prendre les armes particulierement tout à l'entour de moy pour ſupprimer ou la voix de mes fidelles remonſtrances, ou pour opprimer ma condition & ma liberté, laquelle ne reſpire que voſtre authorité & voſtre contentement. Si ie ſuis ſi mal-heureuſe que l'on vous aye donné ſi mauuaiſe impreſſion de moy, que mes ſupplications & ma liberté ne vous doiuent eſtre en aucune eſtime, tournez au moins les yeux au repos de vos peuples, & aux incommoditez que reçoiuent bien ſouuent de la guerre les plus fermes & abſoluës Monarchies. Et iugez de plus qu'en ceſte occurrence vous ne pouuez nullement a-

uoir affaire de la force des armes, eſtant indubitable que quand vous aurez oüy ce que ie vous doibs faire entendre, qu'il dependra de vous d'y apporter les remedes que vous iugerez conuenable, ſans que ie puiſſe ny veuille vſer enuers vous d'autre moyen que de ſupplications & remonſtrances treſ-humbles. Ce qu'eſtant, ie vous coniure les genouils à terre, de m'oſter l'aprehenſion des armes preſentes; & aux malcontens le pretexte de ſe ſeruir de ceſte occaſion, & de trouuer bon que ie taſche de conſeruer l'vſarche, puis que le Comte de Scomberg en eſt l'aggreſſeur, à ce que ie vois contre l'intention que vous auez de ne point alterer le paiſible Eſtat de vos affaires, afin qu'ayant ſçeu ce que ie ſuis obligée de vous faire entendre, chacun reçoiue comme il doit, & moy la premiere la loy de vous, & l'ordre que vous iugerez eſtre neceſſaire à la bonne conduite de vos affaires, que

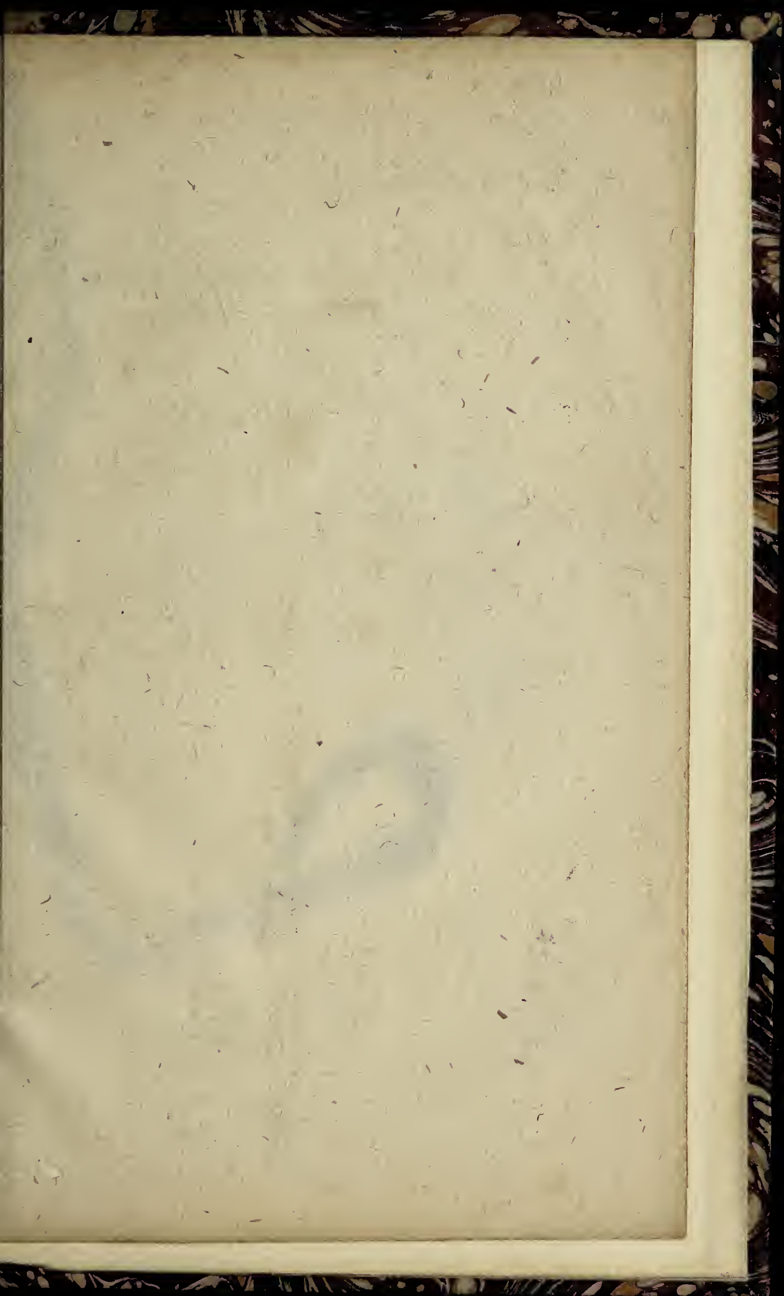
desire celle qui est au delà de l'imagination,

Monsieur mon fils,

Vostre tres-humble & tres-affectionnee Mere & subiecte,

MARIE.

D'Angoulesme ce 4. Auril, 1619.



14

